



# Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **Complémentaire Santé et Prévoyance, Cantines, AGOSPAP : Les prestations sociales c'est notre salaire indirect !**

**Réunion d'Information Syndicale/Assemblée Générale  
Jeudi 18 janvier de 9h30 à 12h30 à la bourse du travail**

**Salle Hénaff, 29 bd du Temple, métro République ou Filles du calvaire**

**Notre « pouvoir d'achat » ce sont nos salaires et nos primes**, l'accès aux services publics ou la sécurité sociale (un revenu mutualisé de tous les salarié.es). Lorsque le gouvernement décide de moins rembourser les médicaments, c'est l'argent de la sécurité sociale donc l'argent des salarié.es qu'il utilise !

**Notre pouvoir d'achat c'est aussi la participation de notre employeur aux complémentaires Santé ou Prévoyance et aux prestations sociales de l'AGOSPAP ou de l'ASPP.**

Ces deux derniers organismes sont financés par notre employeur selon un pourcentage de la masse salariale pour proposer des loisirs et de la restauration à moindre coût en fonction du revenu de chacun.e. Leur gestion associe des représentant.es des personnels.

C'est donc un salaire indirect. Lorsque la Ville baisse le budget de l'AGOSPAP ou qu'elle restreint l'accès aux restaurants administratifs c'est une économie qu'elle fait sur notre revenu.

## **Pour une protection sociale complémentaire à la hauteur**

En 2026 la Ville devra obligatoirement participer à hauteur de 50 % à la couverture du risque santé et à la couverture du risque prévoyance (complément de revenu en cas d'arrêt de travail prolongé).

Elle pourra souscrire un contrat d'assurance collectif à adhésion obligatoire, un contrat collectif facultatif ou à plusieurs contrats labellisés parmi lesquels les agent.es pourront choisir.

Le danger est grand que le seul critère de choix soit celui des tarifs et pas de la qualité de la couverture et donc de privilégier des assureurs à but lucratif sur la base de contrats qui s'avèrent désavantageux sur le long terme.

Nous défendons :

- L'augmentation immédiate de l'**APS annuelle à 500 euros** (qui pourrait disparaître en 2026)
- Un **panier de soins** conséquent (couvrant au maximum tous les types de soins : ne pas avoir choisir entre ses yeux ou ses dents !)
- **Une bonne couverture santé** pour tous.tes, y compris les personnels **non titulaires** (plus d'1/4 des effectifs à la Ville) et nos collègues **retraité.es**

## Les budgets de l'AGOSPAP et de l'ASPP doivent être augmentés

### Pour un accès de toutes et tous à un repas de qualité à prix raisonnable

Avec l'augmentation du temps de travail (loi de transformation de la fonction publique) et la suppression du temps additionnel pour la pause méridienne, la Ville a pris la responsabilité de détériorer les conditions de restauration.

De nombreux.ses collègues prennent moins de temps pour se restaurer, sont plus nombreux à manger à leur bureau, fréquentent moins les restaurants subventionnés.

Nous revendiquons :

- Ouverture de **nouvelles cantines** afin de rendre accessible un restaurant ASPP en moins de 15 minutes pour tous.tes
- **Baisse des tarifs**, baisse des droits d'accès qui ne sont pas en lien avec la réalité des rémunérations et mise en place d'un repas dit « social » à moins de 3 euros (demi-traitement, retraité.es...) et tarif équivalent au tarif étudiant CROUS pour les apprentis
- Des **tickets restaurants** aux personnels qui ne peuvent pas bénéficier de la restauration collective
- Du **temps de trajet compté comme du temps de travail** pour pouvoir accéder aux cantines
- **Pour les agent.es en horaires décalés**, ouverture de lieux de restauration collective les soirs de semaine et le week-end

### Pour des loisirs accessibles à toutes et tous

**La Ville fait des économies** en se désengageant des aides aux agent.es pour les vacances, la billetterie, les jouets de Noël, etc.

Des activités sont externalisées vers le privé (chèques vacances, billetterie loisirs), la dématérialisation totale exclut des collègues de l'accès aux prestations.

Nous revendiquons :

- **Augmentation des subventions** à l'AGOSPAP pour atteindre 3% de la masse salariale pour le budget de l'action sociale et **accès pour les retraité.es** aux prestations sociales
- **Inscriptions** pour les vacances et les colonies **en fonction des besoins** et non en fonction du budget

## Réunion d'Information Syndicale / Assemblée Générale

### Complémentaire Santé et Prévoyance, Cantines, AGOSPAP

### Les prestations sociales c'est notre salaire indirect !

### Le jeudi 18 janvier de 9h30 à 12h30 à la bourse du travail

### Salle Hénaff, 29 bd du Temple, métro République ou Filles du calvaire

Chaque agent.e (syndiqué.e ou non) a le droit à 3 heures d'information syndicale par trimestre (sur le temps de travail) -Code chronotime 6AS4- et donc de participer à cette réunion déclarée auprès de l'administration à destination de tous.tes les agent.es de la Ville de Paris et des administrations annexes.